



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL CM 03_2026_40

L'An deux mil vingt-six, le 18 mai, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 13/05/2026

DATE D’AFFICHAGE : 13/05/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 19 Nombre de votants : 23 Quorum : 12

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, Mme Nathalie DARRAGUS, M. Joseph AFONSO, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, M. Franck BOSTON, Mme Maria VIANA, M. Jérôme ARMAND, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY, M. Christian TANAÏS.

Excusé(es) représenté(es) : M. Hugues MASLARD pouvoir à Mme Nathalie DARRAGUS, M. Romolo GRASSI pouvoir à Mme Maria VIANA, Mme Emeline LESAGE BORDIER à M. Baptiste IBANEZ, Mme Clémence LUCAS pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) :

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO.

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION DES MENUS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2143-2 ;

VU le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L 230-5 et D230-25 et suivants ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 20 mars 2026 ;



CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'élection du nouveau Maire, il convient de désigner des représentants du Conseil municipal à la commission des menus et cela pour la durée du mandat ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité de procéder à un vote à main levée ;

CONSIDÉRANT les candidatures de Mme Magalie CAZAL, Mme Virginie CORDIER et M. Christian TANAÏS ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE comme représentants du Conseil municipal au sein de la Commission des menus :

- Mme Magalie CAZAL
- Mme Virginie CORDIER
- M. Christian TANAÏS

RAPPELLE que Le Maire est président de droit et qu'il peut désigner son représentant par arrêté.

CHARGE Monsieur Le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 18/05/2026*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*